

COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 11 AVRIL 2013.

Comme l'ordre du jour était important, la réunion a eu lieu sur la journée :

- Lettre de mission de l'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).
- Note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2013.
- Circulaire sur le dispositif d'intervention et de suivi en santé et sécurité au travail des agents victimes d'un attentat, d'une agression ou de tout autre événement grave survenu dans le cadre de leurs fonctions.
- Bilan pour 2012 des actions et crédits.
- Bilan des exercices d'évacuation.
- Point d'étape sur les réalisations du plan annuel de prévention 2013.
- Examen des registres santé et sécurité au travail.
- Budget 2013 et propositions d'actions.
- Point sur la médecine de prévention.
- Questions diverses.

Cette instance a été présidée par M. Chapon. Les responsables des ESI Clermont-Guichard et Nevers étaient présents.

Les représentants CGT ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

Monsieur Le Président,

Dans la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail de 2013, nous constatons que le nombre d'agents déclarant souffrir au travail s'amplifie.

La CGT, à différents niveaux, ne cesse d'alerter l'Administration de l'impact sur les conditions de vie au travail d'une politique massive de suppressions de postes, d'une formation professionnelle anémiée faute de budget, de la perte de repères due à des réformes de structures incessantes et mal préparées, de la non reconnaissance pécuniaire et professionnelle.

Les représentants de la CGT du CHS-CT de la DISI Pays du Centre vous rappelle Monsieur Le Président que vous portez, en tant que décisionnaire, votre part de responsabilité, sur la déclinaison de ces politiques menées.

Pour la déclinaison locale, la CGT demande que notre CHS-CT ait une attention particulière, notamment, pour les agents du service d'exploitation de REC-MEN-RAR à l'ESI de Limoges qui voient leur charge de travail augmenter avec la concentration des exploitations.

Nous nous interrogeons sur l'anticipation du renforcement de l'équipe qui n'interviendra qu'en septembre : « quid » de la prise en compte du temps de formation des nouveaux agents et de la nouvelle montée en charge générée par la fin de la concentration au 4ème trimestre.

Alors que la dégradation des conditions de vie au travail que subissent les agents est un fait reconnu même par l'Administration, la régionalisation de l'action sociale est mise en œuvre. Les agents se sont pourtant largement exprimés contre cette réforme en signant massivement une pétition rappelant leur fort attachement à une action sociale de qualité et de proximité.

La CGT tient à vous interpeller sur le réseau de l'action sociale au sein du Ministère qui voit ses moyens humains et financiers diminués alors que le besoin dans les départements grandit !

Pour continuer à répondre aux nécessités, l'action sociale doit être au plus prêt des agents.

Mais la situation est tout autre et ceci devient alarmant

Nous vous demandons donc de tout faire pour y remédier.

La CGT est en outre attachée à une médecine de prévention de qualité.

Les médecins de prévention qui quittent leurs fonctions pour cause de retraite, ne sont pas toujours remplacés. Ainsi le service médical offert aux agents se trouve dégradé alors même que la médecine de prévention, contrairement aux idées reçues, trouve tout son rôle dans un contexte difficile pour les agents.

En tant que responsable de l'administration, nous vous demandons monsieur le Président de tout mettre en œuvre pour que les agents de la DISI pays du centre n'aient pas à subir de carence en terme de médecine de prévention.

Réponses du Président :

Sur l'augmentation des agents en souffrance, ce sujet sera débattu au moment de l'étude de la note le mentionnant.

Sur les réformes de structures incessantes, les services informatiques ont été épargnés. Les évolutions sont supervisées par l'équipe de Direction mais peut-être des progrès sont à faire.

Un exemple réussi : l'assistance téléphonique ordonnateur.

Concernant le renforcement du service exploitation REC-MEN-RAR, il y travaille avec la Direction Générale. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de créations de postes mais de redéploiements.

Si en septembre, aucun agent n'est nommé, le renfort sera assuré par un (des ?) contractuel (s).

Il n'a pas de pouvoir pour agir sur la reconnaissance pécuniaire et professionnelle.

L'approbation du procès verbal CHS-CT du 22 octobre a été repoussée car PV non transmis.

Suite à la démission du secrétaire adjoint, Philippe Baudonnat (Solidaire), les représentants du personnel ont élu à l'unanimité Alain Bost (CGT).

Lettre de mission de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) :

Elle garantit l'indépendance de l' ISST vis à vis des directions locales. Ce dernier dépend directement du secrétariat général du ministère.

Notre ISST, M. Espinat, a pour champ de compétence les régions Auvergne et Limousin, 3 DISI (Pays du Centre, Rhône-Alpes-Est-Bourgogne « Lyon » et Sud-Ouest « Bordeaux »), la DIRECCTE Auvergne et l'école Nationale des Mines (St Etienne et Gardannes).

Par rapport à cette répartition du territoire, la CGT a demandé si l'impact du temps passé en déplacements sur celui consacré aux missions a été apprécié.

Sur un an, notre ISST fait plus de 30 000 km et dit pouvoir se libérer si une urgence est avérée.

La CGT revendique néanmoins pour les ISST : des territoires moins importants et donc des créations de postes, pas une seule (comme il a été fait cette année, portant le nombre d'ISST à 20).

La CGT estime que l'amélioration de la santé et sécurité au travail passe par des moyens supplémentaires en temps et en effectifs.

Bilan des crédits 2012 :

Dotation : 41312,06€ pour 347 agents.

Dépenses engagées : 41207,13€ dont 13166,90€ pour les formations.

Reste un solde de 104,93€.

Les représentants CGT tiennent à disposition la ventilation des dépenses par ESI.

Note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2013 :

Dans cette note, les éléments chiffrés portent sur 2011.

Données répertoriées par les médecins de prévention :	En 2011	En 2010		Anomalies constatées par les ISST	En 2011	En 2010
Situations de souffrance au travail exprimées	2585	2374		Risques d'incendie et de panique	2690	2217
Situations de violence (physique ou verbale)	314	221		Risques liés à l'électricité	1091	1081
États « d'épuisements professionnel » déclarés	169	118		Risques de chute	748	499
TMS déclarées en maladie professionnelle	52	84		Risques liés à l'amiante	383	263

En réponse à la CGT, l'ISST affirme que l'augmentation des anomalies constatées serait dû à l'évolution constante de la législation et non à la vétusté des immeubles.

Concernant la médecine de prévention, la cause de l'augmentation des cas recensés est malheureusement toute autre (cf notre déclaration liminaire).

Évolutions annoncées d'ici la fin 2013 :

- L'enrichissement et la consultation du DUERP devrait être facilité avec un nouvel outil informatique. De plus, le système de cotation des risques sera amélioré.
- Un nouveau bilan annuel de la santé, de la sécurité et des conditions de travail serait à disposition des CHS locaux.
- Un guide sur les démarches de prévention des risques psychosociaux (RPS).
- Mise en place d'un marché national pour la prévention des TMS.
- Une brochure sur l'installation des postes informatiques (« vision » CHS-CT).
- Présentation obligatoire du guide sur le risque amiante des bâtiments aux membres de chaque CHS locaux.
- Désignation d'un référent amiante : assistant de prévention, Mme Nivat. Elle alimentera une base nationale qui recensera tous les DTA.

Rappel des critères à retenir pour l'emploi des crédits des CHS-CT : l'exemplarité, la complémentarité ou l'urgence.

Bilans des exercices d'évacuations :

Le retour est positif dans les 4 ESI.

Malgré cela des améliorations pourraient être apportées avec :

- Communication d'un compte-rendu de l'exercice à l'ensemble des agents
- Rappel des consignes de sécurité par les chefs de service.
- Extension de la formation de « serre-fil » et « guide-fil ».

Sur les 2 exercices préconisés pour une année, le CHS a limité à un seul le recours à un prestataire privé.

Registres Hygiène et Sécurité et accident de travail :

Sur les 4 ESI, seuls ceux de Clermont-Guichard, Nevers et Limoges ont pu être étudiés.

- **Clermont-Parlette** : le registre est partagé avec le CHS de la DRFIP63 (détenu par cette Direction)
- **Limoges** : la Direction va faire réaliser ce qui peut l'être dans l'immédiat (interrupteur, éclairage en agissant sur le type de néon). Pour le problème d'étanchéité des fenêtres et pour les stores, une étude sera menée et le financement pourrait ne pas être du ressort du CHS.
- **Nevers** : pas d'observation de la part des agents.
1 accident de trajet.
- **Guichard** : Le problème d'air froid au restaurant administratif a été traité.

Le dysfonctionnement de chauffage au pôle GCOS est en cours de résolution par l'achat d'un nouveau convecteur dont le dimensionnement sera mieux adapté au bureau.

1 accident de service.

Crédits 2013 :

	Montants alloués
Dotation théorique	44 021,00 €
Dotation avec réserve de 6%	41 385,38 €
Crédits délégués à ce jour par la DG	20 693,00 €

Cette dotation tient compte de seulement 362 agents. Les agents des CID rattachés au 1er sept 2012 n'ont pas été pris en compte et sont toujours rattachés au CHS-CT de leur département, ce qui sera rectifié pour l'avenir.

La répartition des crédits entre les ESI est calculée par rapport au nombre d'agent de ces sites. Mais il avait été acté lors de la mise en place du CHS-CT DISI que cette répartition ne serait pas respectée si un besoin sur un ESI le nécessite.

ESI Guichard + DISI siège : 145 agents

ESI Parlette : 65 agents

ESI Limoges : 78 agents

ESI Nevers + antenne DISI : 74 agents

- **Suite à une demande unanime des représentants des personnels, l'habilitation électrique sera co-financée avec la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Nous avons expliqué qu'il n'était pas juste que les frais inhérents à cette formation soient supportés par le CHS alors qu'elle devrait faire partie intégrante du cursus de formation des agents CID-SIL.**

A savoir, notre DISI recense 70 agents CID.

- **Au regard des agents qui n'ont jamais eu de formation « geste et posture » et qui par leur mission sont prioritaires, la CGT a demandé de ne pas attendre la mise en place d'un marché national car à ce jour celui ci n'a pas été lancé.**
- Concernant la formation de conduite, suite aux remontées des bilans pour 2012, l'assistant de prévention est à la recherche de différents prestataires puis se rapprochera des agents concernés pour avis.

Médecine de prévention :

Pour la CGT, la médecine de prévention est mise à mal dans les départements de la Haute-Vienne et dans la Nièvre.

Dans le 87, le médecin de prévention n'existe plus et une convention a été passée avec une association de médecins du travail (financée par les patrons...) afin d'assurer les visites médicales.

Quid des visites de sites, combien de temps par agent ? ? ? ?

Dans le 58, le médecin de prévention prendra sa retraite en octobre 2013. De plus le poste d'assistante au délégué des services sociaux va être supprimé. La conjugaison de ces deux réalités laissent à craindre le pire sur l'avenir de la médecine de prévention pour les agents de ce département.

Dans tous les cas se pose également la problématique du suivi des dossiers médicaux des agents. Rien n'est informatisé, on vit toujours à l'ère de la fiche cartonnée....

Le médecin de prévention du Puy de Dôme fait part, quant à lui, de ses inquiétudes sur le devenir des postes d'infirmières, actrices incontournables pour aider le médecin au quotidien.

Également, il explique les problèmes rencontrés pour établir des statistiques sur une année :

Les médecins n'ont connaissance qu'en fin année des critères sur lesquels l'Administration veut avoir des statistiques, et avec uniquement des fiches cartonnées l'exercice n'est pas aisé !!!

Vous l'aurez compris, la médecine de prévention est elle aussi au cœur de la tourmente budgétaire et laisse sans voix les représentants de l'administration qui ne peuvent que constater les dégâts !!!

Questions diverses :

- **La CGT propose qu'un cahier d'incidents soit mis à disposition des agents dans chaque boîte à pharmacie. Cela peut permettre de détecter des « petits bobos » récurrents qui révéleront des risques cachés.**
- **Le don du sang fait également partie des sujets évoqués par la CGT. Il est regrettable que les CTS (Centres de Transfusion Sanguine) ne se déplacent plus vers les ESI. La Direction prendra contact avec l'établissement français du sang. Il est malgré tout bon de rappeler que des autorisations d'absences existent pour les agents donneurs.**
- **Concernant le parking Guichard, la Direction va étudier ce qui peut être fait pour remédier au suintement des arbres sur les voitures.**

Suite à l'affaire Cahuzac, les directions locales ont eu une note de la Direction Générale leur demandant de nommer des référents de protection juridique.

Pour la DISI, se sont Myriam Cazenave et Laurence Faure-Gautier.

Les représentants CGT présents à cette réunion :

- **Alain Bost et Francis Reix en qualité de titulaires**
- **Pascale Baldo et Luc Barre en qualité de suppléants**
- **Serdar Karaman en qualité d'expert**

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et comptes-rendus sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>